



SERVICE DÉPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS

Courrier arrivé SUCT	
Le	18 SEP. 2015
ADS	
GVD	0
AST	
Secrétaire	
Nathalie	
Pour suite à donner	<input type="checkbox"/>
Pour information	<input checked="" type="checkbox"/>
visa	

Le Directeur,
Chef du Corps Départemental,

Monsieur le Directeur Départemental des
Territoires et de la Mer
62 Boulevard de Belfort
CS 900 7
59042 LILLE Cedex

Service Prévion du Groupement 5/FD/CD n° 15027

Affaire suivie par : Adjudant chef Claude DUFOUR

☎ : 03.27.08.61.19

📠 : 03.27.08.61.29

Lille, le 16 SEP. 2015

Objet : PORTER A CONNAISSANCE – BEAUVOIS EN CAMBRESIS - Plan Local
d'Urbanisme

PJ : 1 plan sous format informatique

Dans le cadre de la procédure du porter à connaissance de la commune, j'ai l'honneur de vous communiquer les éléments suivants :

1/ Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) :

En application de l'article L2213-32 du Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au maire d'assurer la défense extérieure de la commune. Chaque commune doit disposer d'un service public de défense contre l'incendie (art L2225-1 à L2225-4 du CGCT).

La défense extérieure contre l'incendie est assurée par 32 points d'eau incendie (PEI) publics et aucun point d'eau incendie (PEI) privé. Ils sont répartis comme suit :

type nature	Hydrants (poteau, bouche et prise accessoire)	Autres types (citerne, réserve et points d'aspirations)
PEI public	12 BI, 18 PI	2 réserves: 800 m ³ , 150 m ³
PEI privé	0	

Il est à noter que les PEI privés ont pour vocation de renforcer la défense incendie spécifique des biens privés compte tenu des risques d'incendie. Il incombe aux propriétaires d'assurer leur entretien.

L'analyse de la défense extérieure contre l'incendie fait apparaître les insuffisances suivantes :

- Zone(s) non défendue(s) de par l'absence de PEI à une distance inférieure à 200 m du risque à défendre : Rue de Bevillers, rue Berthelot, centre équestre rue Jean Jaurès.

- Zone(s) où la défense incendie est insuffisante de par un volume d'eau disponible non-conforme, à savoir un débit inférieur à 60 m³/h ou un volume d'eau disponible inférieur à 120 m³ :

N°PEI	TYPE	adresse	Débit/volume d'eau constaté	
17	BI	147 rue Berthelot	29	m ³ /h
18	BI	229 rue Berthelot	22	m ³ /h
19	BI	Rue du quatorze juillet	28	m ³ /h
20	PI	24 rue du frère	34	m ³ /h
21	BI	2 rue du Four	36	m ³ /h

Tous les projets de construction ayant fait l'objet d'un avis du SDIS ont respecté les dispositions émises en matière de défense incendie.

2/ Accessibilité des secours :

D'une manière générale les voies publiques ou privées desservant des constructions ou des aménagements doivent permettre la circulation ou l'utilisation des engins de lutte contre l'incendie. Les dispositifs permettant de condamner l'accès à ces voies sont envisageables dans la mesure où ils sont amovibles et manœuvrables par les sapeurs pompiers soit par un dispositif facilement destructible par les moyens dont dispose le SDIS59 (type coupe boulon) soit par une clé polycoise en dotation au SDIS59.

Aucune difficulté n'est connue.

3/ Liste des Etablissements Recevant du Public (ERP) :

7 ERP (**sauf les établissements de 5ème Catégorie n'abritant pas de locaux à sommeil**) sont implantés dans la commune.

La liste des ERP connus par le SDIS est la suivante :

Nom	Adresse	Type(s)	Catégorie	Effectif public
AIGLE COLUMBIA	Rue Victor Watremez	M	3ème	445
EGLISE SAINTE ANNE	Rue Léon Rambach	V	3ème	400
ESPACE GRIFFES	98 rue Victor Watremez	M	3ème	413
SALLE MARCEL DEVAUX	Rue Jean Moulin	LN	2ème	1080
MAGASIN L'AIGLE	Rue Victor Watremez	M	3ème	445
SALLE SAINT ANNE	Rue Daniel Sorlin	L	4ème	255
SALLE POLYVALENTE	Place Ferrer	L	4ème	196

4/ Liste des Immeubles de Grande Hauteur (IGH) :

La commune ne comporte pas d'immeuble de grande hauteur.

5/ Liste des établissements classés SEVESO seuil Haut :

La commune ne comporte pas d'établissement classé SEVESO seuil Haut.

6/ Liste des établissements faisant l'objet d'un recensement en ETARE :

En application du Règlement Opérationnel des Services d'incendie et de secours du NORD approuvé par l'arrêté préfectoral du 24 janvier 2002 modifié, certains établissements font l'objet d'un recensement en Etablissement Répertoire (ETARE) permettant notamment en fonction des risques de prévoir un volume de secours spécifique et adapté.

Nom	Adresse
DUFLOT INDUSTRIE	14 rue de l'industrie
LESTRA	16 rue de l'industrie
LESTRINGUEZ SHOWROOM	ZA le bout des dix neuf
RUCHES D ENTREPRISES CAMBRESIS	ZA le bout des dix neuf
STATION EPURATION	Chemin de Boussières

7/ Existence de Plan de Prévention des Risques :

La commune n'est soumise ni à un Plan de Prévention des Risques Naturels, ni à un Plan de Prévention des Risques Technologiques.

8/ Implantation de Centre d'incendie et de secours :

La commune est défendue en premier appel par le CIS BEAUVOIS EN CAMBRESIS, situé Rue Marcellin BERTHELOT 59157 BEAUVOIS EN CAMBRESIS.

9/ Existence d'aléa(s) répétitif(s) :

Catastrophe naturelle	Date début	Date fin	Secteurs impactés
Inondation, coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	
Inondation, coulée de boue	16/05/2000	16/05/2000	

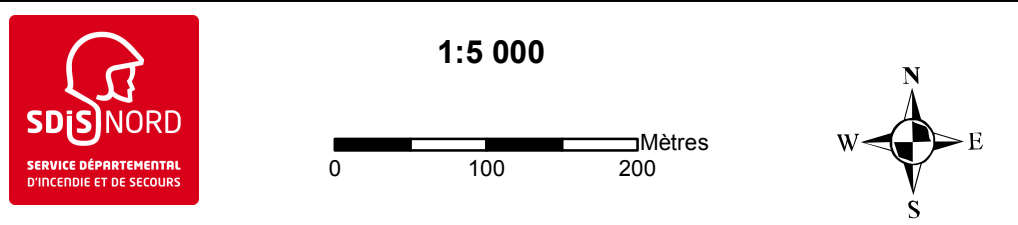
Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours du Nord,


Colonel Gilles GRÉGOIRE

Copie à :

- Monsieur le Chef de Groupement 5
- CIS BEAUVOIS EN CAMBRESIS

ETUDE PLU BEAUVOIS-EN-CAMBRESIS



SDIS du Nord - 23 Mars 2015

Etares	Industries	Stockage	Stockage extérieur	Services	Activités mixées	Habitations
Edifices bâtis						
Hors Habitations						
Points d'eau						
Bouches	Prises accessoires	Poteaux de 100	Poteaux de 150			
DECI : débits sous 1 bar						
80	Débit de 0 à 29 m3 par heure		DECI insuffisante			
100	Débit de 30 à 59 m3 par heure		DECI inexistante			
100	Débit de 60 à 119 m3 par heure					
100	Débit de 120 et 179 m3 par heure					
100	Débit supérieur ou égal à 180 m3 par heure					
100	Débit inconnu					
Au centre des symboles : diamètres de canalisation						
Réserves, citernes, points, zones, puits, puisards d'aspiration						

